



PROGRAMME DE FORMATION

CATEGORIE A1 DU PERMIS DE CONDUIRE

1) Préambule

Le permis A1 autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Raison sociale : **SAS EUGENE FORMATION**

Adresse : **8 PLACE Marché aux pots 67600 SELESTAT**

Adresse électronique : **autoecole@eugeneformation.com**

Téléphone : **03/90/57/59/48 ou 03/88/92/06/89**

Siret : **34036524600016**

Agrément préfectoral : **E 1406700130**

Code NAF : **8553 Z**

Co Gérant : **BERGER Jérôme et Lienhart Pascale**

Responsable des relations avec les élèves : **Lienhart Pascale**

Adresse du circuit pour la phase pratique :

ZA Est lieu-dit Grube 67730 Châtenois et 3 rue Edouard Branly 68000 Colmar

SAS AUTO ECOLE EUGENE

Siret : 34036524600016

Agrément : E1406700130

APE : 8553Z



4) Les pré-requis

- Avoir minimum 16ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A
- A2, A3, A ancienne définition
- B : voir conditions ci-dessous
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990)
- D (délivré avant le 1er juillet 1990)
- Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011 :

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelés scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée.

Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un 2RM de moins de 125cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15kw, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.



5) Le public visé

- Tous public

6) Durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens, 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

7) Programme de la formation 20 heures minimum

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

EVALUATION

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

THÉORIE

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Equipements de sécurité des véhicules
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

PRATIQUE

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Référentiel à la mobilité citoyenne (REMC)	
Compétences générales	Compétences
<p>1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard • Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord • Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur • Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité • Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances • Monter et rétrograder les rapports de vitesse • Maîtriser la réalisation d'un freinage • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité • Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) • Maîtriser l'utilisation de l'embrayage • Maîtriser les techniques d'inclinaison • Réaliser un freinage d'urgence
<p>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation • Adapter l'allure aux situations • Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité • Tourner à droite et à gauche • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
<p>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et maintenir les distances de sécurité • Croiser, dépasser et être dépassé • Négocier les virages de la façon la plus sécurisante • Communiquer avec les autres usagers • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie • Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
<p>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie • Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir • Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules • Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence • Pratiquer l'écoconduite

Dispositif de suivi

Livret d'apprentissage de la catégorie A1 du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.



Validation des acquis

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Formateur

Formateur diplômé BEPECASER mention deux roues ou titulaire du titre professionnel ECSR - CCS deux roues.

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes**, qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes**, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen



9) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation.

La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur.

Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit. La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes).

L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gazoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage...

La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter.

Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.



Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des 3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds.

Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.